

PASSEPORT-MOBILITÉ ETUDES

Vous êtes titulaire du Baccalauréat, vous désirez poursuivre vos études supérieures en France ou dans un autre DOM dans une filière d'étude non disponible ou saturée en Martinique.

LADOM peut vous accorder une aide au déplacement pour rejoindre votre lieu d'étude.

Le dispositif Passeport-Mobilité Etudes ouvre droit à une prise en charge ALLER en *début d'année universitaire* (au départ de la Martinique vers votre lieu d'étude) et d'une prise en charge RETOUR en *fin d'année universitaire* (de votre lieu d'étude vers la Martinique).

Conditions d'éligibilités :

- ✓ le lieu d'études est situé en France ou dans un autre DOM ;
- ✓ la filière d'études est inexistante ou saturée en Martinique ;
- ✓ suivre un cursus en formation initiale ;
- ✓ avoir une preuve d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ;
- ✓ être âgé de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire au titre de laquelle la demande est formulée ;
- ✓ le foyer fiscal du demandeur ne doit pas dépasser un plafond de ressources fixé à 26 631 € (revenu imposable divisé par le nombre de parts).

L'aide de l'État est attribuée aux étudiants justifiant d'une attestation d'inexistence délivrée et certifiée par :

- l'Université de la Martinique (service SCUIO) pour les filières universitaires « cursus-LMD », DUT, Médecine,
- le SAIO à Morne Tartenon pour les filières BTS, Ecoles d'ingénieurs ou de Commerce et les autres formations.

L'étudiant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour obtenir l'attestation d'inexistence ou de saturation auprès des organismes indiqués, en raison de leur fermeture pendant le mois d'août pour congés annuels.

Montant de l'aide :

- Les étudiants boursiers d'Etat (CROUS ou Ministère de l'Agriculture, ...) sont pris en charge à 100%
- Les étudiants non boursiers et éligibles sont pris en charge à 50%.

Attention : les formations en allemand, contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, formation continue, convocation aux examens, entretien ou soutenance ne sont pas éligibles au Passeport-Mobilité Etudes.

PROCEDURE DEMATERIALISEE : les demandes de Passeport-Mobilité Etudes se font uniquement en ligne sur le site internet : **<https://mobilite.ladom.fr/passeport-etudiant>**
du 15 juin au 30 septembre 2017

(pas de réception pour le dépôt et la vérification des dossiers)

Première demande :

Vous devez **obligatoirement** créer un compte sur notre site et formuler en ligne une demande de **PME ALLER 2017-2018** :

Liste des pièces justificatives à télécharger :

- Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité de l'étudiant (Recto/Verso)
- Livret de famille en intégralité (toutes les pages)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (Facture d'électricité, d'eau, certificat de résidence établi par le maire de la commune de résidence)
- Pour les enfants majeurs ou hébergés : une attestation sur l'honneur d'hébergement établie par l'hébergeur + pièce d'identité de l'hébergeur + justificatif de domicile de l'hébergeur
- Avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015 des parents ou de l'étudiant si déclarant fiscal
- Relevé de note du baccalauréat
- Attestation d'inscription ou pré-inscription (admission Post bac,...) dans un établissement d'enseignement supérieur en métropole ou un autre DOM pour l'année scolaire 2017-2018
- Justificatif d'inexistence ou de saturation de la filière choisie :
- Pour les filières universitaires (Licence, Master, Doctorat, DUT, Médecine), vous rapprocher du SCUIO au Campus de Schœlcher.
- Pour les filières BTS, Ecoles d'ingénieurs ou de Commerce et les autres formations : vous rapprocher du SAIO à Morne Tartenon.
- Si boursier, notification conditionnelle de bourse d'Etat (CROUS, Ministère de l'agriculture,...) pour l'année scolaire 2017-2018
- Convocation ou certificat de présence aux examens (étudiants inscrits CNED)

Renseignez tous les champs obligatoires : identité, contacts, informations fiscales et/ou chef de foyer fiscal et coordonnées études

Soumettre la demande



CLIQUEZ impérativement sur « Soumettre la demande » pour envoyer votre demande à LADOM.
(un message s'affichera pour vous confirmer que votre demande a été transmise, le statut passe à l'état « Transmise »)
PS : si des champs ou des pièces manquent, un message d'erreur apparaîtra vous indiquant les données manquantes

Vous recevrez un message sur votre boîte mail (consultez régulièrement votre messagerie électronique)

Renouvellement demande* :

* étudiants déjà titulaires d'un Passeport-Mobilité Etudes

Pour renouveler votre demande, vous devez **obligatoirement** vous connecter avec vos identifiants sur notre site et formuler en ligne une demande de **PME ALLER 2017-2018** :

Liste des pièces justificatives à télécharger :

- Si changement de filière d'études en cours d'année : Justificatif d'inexistence ou de saturation de la nouvelle filière :
- Pour les filières universitaires (Licence, Master, Doctorat, DUT, Médecine), vous rapprocher du SCUIO au Campus de Schœlcher.
- Pour les filières BTS, Ecoles d'ingénieurs ou de Commerce et les autres formations : vous rapprocher du SAIO à Morne Tartenon.
- Avis d'impôt 2016 sur les revenus 2015 des parents ou de l'étudiant si déclarant fiscal
- Dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite ou dernier relevé de notes 2016-2017 justifiant la réussite
- Attestation d'inscription ou pré-inscription dans un établissement d'enseignement supérieur en métropole ou un autre DOM pour l'année scolaire 2017-2018
- Si boursier, notification conditionnelle de bourse d'Etat (CROUS, Ministère de l'agriculture,...) pour l'année scolaire 2017-2018

Renseignez tous les champs obligatoires : identité, contacts, informations fiscales et/ou chef de foyer fiscal et coordonnées études

Soumettre la demande



CLIQUEZ impérativement sur « Soumettre la demande » pour envoyer votre demande à LADOM.
(un message s'affichera pour vous confirmer que votre demande a été transmise, le statut passe à l'état « Transmise »)
PS : si des champs ou des pièces manquent, un message d'erreur apparaîtra vous indiquant les données manquantes

Vous recevrez un message sur votre boîte mail (consultez régulièrement votre messagerie électronique)

Les étudiants boursiers d'Etat sont pris en charge à 100% et recevront leur billet électronique par email.

Les étudiants non boursiers sont pris en charge à 50% et devront s'acquitter des 50 % du billet restant à leur charge, le billet électronique sera délivré après règlement. (les cartes Electron ne sont pas acceptées)

Votre Passeport-Mobilité Etudes doit être complété avant le 31 décembre 2017 au plus tard

LADOM - 3-5 rue Victor Hugo - 97200 Fort-de-France • ☎ : 0596.71.67.83 - TELECOPIE : 0596.60.49.47

Rejoignez-nous sur [facebook.com/LADOM-Martinique-1259564594125988](https://www.facebook.com/LADOM-Martinique-1259564594125988)

Etablissement public administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre chargé de l'outre-mer et du ministre chargé du budget

Siège social : 27 rue Oudinot - 75 358 PARIS 07 SP